

COMMUNIQUE DE PRESSE

9 mars 2007

Retraites complémentaires Agirc et Arrco

Nouvelles valeurs des points de retraite Nouveaux salaires de référence

En application des dispositions de l'accord du 13 novembre 2003, les conseils d'administration de l'Arrco et de l'Agirc, réunis respectivement les 8 et 9 mars 2007, ont décidé d'augmenter les valeurs des points de retraite Arrco et Agirc de 1,71 % à effet du 1^{er} avril 2007.

Elles sont portées à :

- 0,4073 € pour l'Agirc
- 1,1480 € pour l'Arrco.

Les conseils d'administration ont également décidé d'augmenter les salaires de référence, ou prix d'achat du point de retraite Agirc et Arrco, de 3,7 %, soit un montant pour 2007 de :

- 4,7125 € pour l'Agirc
- 13,5091 € pour l'Arrco.